



# ITM EQUIPEMENT DE LA MAISON

Les Mousquetaires

## MARKETING D'ENSEIGNE

Parc de Tréville  
29, Allée des Mousquetaires  
91078 Bondoufle Cedex

### CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE DE FIDELITE BRICOMARCHÉ

Le programme de fidélisation a été développé par ITM ÉQUIPEMENT DE LA MAISON et reste sa propriété. Tous les documents et la carte de fidélité seront remis à titre de dépôt et demeureront la propriété de ITM ÉQUIPEMENT DE LA MAISON.

La carte BRICOMARCHÉ est une carte de fidélité délivrée gratuitement et proposée à toute personne âgée de 18 ans et plus, sur simple demande, dans les points de vente BRICOMARCHÉ participant au programme de fidélisation. La présente carte est strictement réservée aux particuliers. La liste des points de vente BRICOMARCHÉ participant est consultable sur simple demande dans le point de vente qui vous a délivré la carte.

Il ne sera remis qu'une seule carte par foyer, accompagnée d'un jeu de trois porte-clés comportant le même identifiant que la carte et permettant d'obtenir les mêmes avantages que la carte elle-même.

Pour obtenir votre carte, un bulletin d'adhésion doit être rempli dans votre point de vente BRICOMARCHÉ certaines informations du bulletin d'adhésion ont un caractère obligatoire pour l'obtention de la carte de fidélité. Les autres renseignements demandés sont facultatifs. Cependant, ils nous permettront de vous proposer des avantages mieux adaptés à votre profil.

La mise en place du programme de fidélisation BRICOMARCHÉ a fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. " Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés ".

Conformément à la loi, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification des informations vous concernant en écrivant au Service Carte de Fidélité BRICOMARCHÉ , Parc de Tréville, 29 allée des Mousquetaires, 91078 BONDOUFLE Cedex ou en vous présentant dans le point de vente BRICOMARCHÉ qui vous a délivré la carte.

**Dans le cadre du programme de fidélisation mis en place, la carte BRICOMARCHÉ permet à son porteur ou à toute personne habitant le même foyer de cumuler des unités monétaires dans les points de vente BRICOMARCHÉ participant à l'opération.**

**La liste des points de vente participant est consultable sur simple demande dans le BRICOMARCHÉ vous ayant délivré la carte, sur le site internet [www.bricomarche.com](http://www.bricomarche.com), ou sur demande écrite au Service Carte de Fidélité BRICOMARCHÉ - 29, allée des mousquetaires - 91078 Bondoufle Cedex.**

Les unités monétaires sont créditées sur votre compte sur simple présentation en caisse de votre carte BRICOMARCHÉ ou de l'un des porte-clés, selon les modalités suivantes :

- En fonction de l'achat de certains produits signalés en rayon ;
- En fonction des opérations promotionnelles organisées ;

Le barème des avantages monétaires accordés en contrepartie de l'achat de produits, ainsi que les seuils de la carte sont librement définis par ITM ÉQUIPEMENT DE LA MAISON qui pourra, à tout moment et à sa seule initiative, les modifier.

N°TVA Intracommunautaire : FR 75 323 347 872

S.N.C. au capital de 80 000 € - RCS Paris B 323 347 872 - SIRET 323 347 872 000 18 - APE 511 U  
Siège social : 24, rue Auguste Chabrières - 75737 PARIS cedex 15

Les clients seront informés des barèmes en vigueur par tous les moyens que ITM ÉQUIPEMENT DE LA MAISON jugera utile, par exemple, par voie d'affichage dans les points de vente participant au programme de fidélisation ou par le biais d'une lettre adressée aux titulaires de la carte.

Toutefois, aucun avantage n'est accordé pour les achats de livres.

**Vous pouvez utiliser votre solde disponible en déduction de vos achats (hors livres), sur présentation de votre carte, dès votre prochain passage en caisse uniquement dans le point de vente BRICOMARCHÉ qui vous l'a délivré.**

**Toutefois, les avantages obtenus par des achats réalisés dans des points de vente participant au programme de fidélité, autre que celui qui vous a délivré votre carte de fidélité, ne seront crédités sur votre compte que quarante huit heures après l'achat considéré.**

En cas de reprise de produits ou services ayant générés l'octroi d'avantages, le montant d'avantages correspondant sera débité du solde de votre carte BRICOMARCHÉ .

En cas d'échange d'un produit ayant généré l'octroi d'avantages, le montant d'avantages correspondant ne sera pas crédité une seconde fois.

Les points de vente participant au programme de fidélisation pourront vous demander de justifier de votre identité. A défaut d'une telle justification, le magasin pourra refuser de vous accorder les avantages liés au système de fidélisation.

**Vous recevez des informations notamment par le biais du ticket de caisse, dans le point de vente qui vous a délivré votre carte, concernant :**

- **les mouvements du compte (débit, crédit, solde) ;**
- **les offres promotionnelles personnalisées.**

En cas de perte, de vol ou d'endommagement de votre carte, vous devez faire une déclaration dans le point de vente BRICOMARCHÉ auquel vous êtes rattaché. Une nouvelle carte vous sera alors remise et les avantages déjà acquis à ce titre vous seront transférés après acceptation par ITM ÉQUIPEMENT DE LA MAISON .

ITM ÉQUIPEMENT DE LA MAISON décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la carte ou en violation des présentes conditions générales d'utilisation.

En outre, ITM ÉQUIPEMENT DE LA MAISON se réserve le droit d'engager toute action qu'elle jugera utile en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse de la carte.

Il pourra à tout moment être décidé de modifier ou de compléter les présentes conditions générales. De même, le programme de fidélisation pourra être écourté, interrompu ou arrêté. Ces situations seront portées à votre connaissance par tout moyen approprié.

En cas de cessation du programme de fidélisation, les avantages acquis par les titulaires de la carte pourront être utilisés pendant le délai qui vous sera indiqué et à l'issue duquel ils seront définitivement perdus.

Le défaut d'utilisation de la carte pendant une durée de plus de 365 (trois cent soixante cinq) jours entraînera la perte de votre adhésion au programme de fidélisation et des avantages liés à celle-ci.